



SUR LE RADAR

CE MOIS-CI

Une infolettre sur la
paye de votre équipe de
paye du MPO & de la
Garde côtière

Avril 2021
Édition [10]

CALCULS SIMPLIFIÉS POUR LES NOMINATIONS INTÉRIMAIRES SAISIES EN RETARD

La paye du 10 novembre a été la première où la nouvelle « refonte de la rétroactivité » a été utilisée pour le calcul rétroactif de la paye. Cela se produit lorsque la paye doit être recalculée pour des périodes de paye antérieures à la période de paye en cours. Pour les employés, cela permet de mieux comprendre la rémunération de leur nomination intérimaire lorsque celle-ci a été saisie en retard dans le système. Avant la refonte, lorsque les nominations intérimaires étaient payées pour une période rétroactive pour laquelle les employés avaient déjà reçu leur salaire du poste d'attache, Phénix calculait la rémunération de la nomination intérimaire, créait un « produit trop-payé » pour la rémunération du poste d'attache, recouvrait la rémunération du poste d'attache, puis versait la totalité de la rémunération de la nomination intérimaire. Cela donnait lieu à des talons de paye qui portaient à confusion.

Désormais, lorsque les employés seront payés rétroactivement pour des nominations intérimaires, ils verront simplement une somme forfaitaire indiquée sur le talon comme « Rétro-rémun provisoire ». Ce montant représentera la différence entre ce qu'ils ont été payés et le montant dû pour la période de la nomination intérimaire.

BONNE NOUVELLE!

Revenus				
Description	Description	Heures	Tx horaire	Montant
Rétro - rémun provisoire	2			299.54

LE SAVIEZ-VOUS?

Plus de 5 000 nominations intérimaires sont acceptées par les employés du MPO et de la Garde côtière chaque année.

Les nominations intérimaires et les prolongations intérimaires représentent près de 40 % du travail envoyé au Centre des services de paye par le MPO.

Bien que la rapidité des mesures de dotation au MPO se soit améliorée de 30 % au cours de la dernière année, la rapidité des prolongations intérimaires représente toujours un défi particulier.

En veillant à ce que les prolongations de nominations intérimaires soient anticipées et soumises à temps, il est possible d'améliorer la rémunération pour tout le personnel en réduisant la charge de travail du Centre des services de paye. Les gestionnaires peuvent communiquer avec leur partenaire d'affaires/consellier en ressources humaines.

Au cas où vous l'auriez manqué

[Gestion des congés dans PeopleSoft pour la fin de l'exercice financier](#)

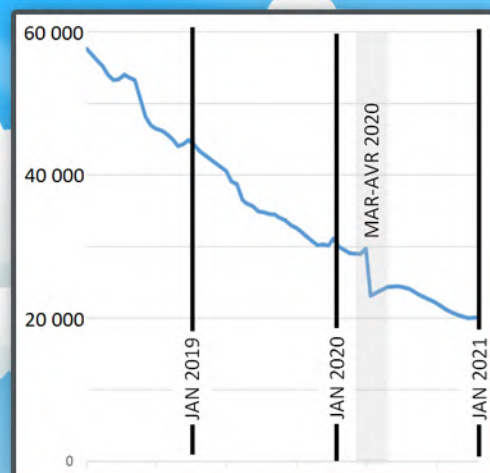
[Dépassez-vous votre limite de crédit de congé autorisée? Envisagez d'encaisser vos congés excédentaires](#)

[Paiements d'indemnisation générale pour les dommages causés par Phénix pour les membres de l'AFPC](#)

[Des améliorations dans Phénix pour favoriser les paiements rétroactifs](#)

Mise-à-jour sur les efforts de réduction de l'arriéré

Le Centre des services de paye continue de faire des progrès en ce qui concerne l'arriéré du MPO. Les dossiers en souffrance représentent maintenant un peu plus de 30 % de son sommet en 2018. Comme l'Équipe du soutien à la paye du MPO reconnaît l'importance de traiter les problèmes de rémunération en souffrance, nous avons négocié une entente avec le Centre des services de paye pour que certaines de nos ressources internes contribuent à la résolution de différents types de dossiers de l'arriéré. À ce jour, notre équipe a résolu plus de 2 000 cas complexes en 8 mois. Restez à l'affût pour plus de détails sur nos efforts internes !



NOMINATION INTÉRIMAIRE DANS UN POSTE EX

Si vous acceptez une nomination intérimaire dans un poste EX (qui comporte une échelle salariale au lieu d'échelons), votre salaire sera soit le salaire minimum du poste de direction, soit le salaire de votre poste d'attache plus 5 % du salaire maximum du poste de direction, selon le montant le plus élevé.

Toutefois, lorsque la nomination intérimaire est entrée pour la première fois, le taux de rémunération dans Phénix est automatiquement fixé par défaut au salaire minimum. Par conséquent, des ajustements manuels effectués par les conseillers en rémunération du Centre des services de paye peuvent être nécessaires pour calculer et payer le taux exact.

Donc, il se peut que votre rémunération initiale soit inférieure à votre rémunération de base. Bien que vous recevrez éventuellement le salaire rétroactif une fois l'ajustement effectué, ceci pourrait prendre du temps. Si tel est le cas, contactez [MaPaye](#) pour de l'aide.

Coin du gestionnaire

Vous ou votre personnel prenez des vacances durant la période estivale?

Si un remplacement est nécessaire, conformément aux conditions d'emploi, soumettez les documents relatifs à la nomination intérimaire en même temps que vous soumettez votre demande de congé. Pour confirmer si une nomination intérimaire est applicable, veuillez communiquer avec votre [conseiller en relations de travail](#). Dans la mesure du possible, soumettez une seule demande de nomination intérimaire pour toute la période désirée plutôt que de multiples nominations intérimaires de courte durée.

Est-ce une nomination intérimaire?

Lorsque vous avez besoin que quelqu'un vous remplace selon les conditions d'emploi, il s'agira d'une nomination intérimaire que si :

- La personne est tenue « d'exercer l'essentiel des fonctions » de votre rôle, qui est d'une classification supérieure, pendant votre absence. Le fait d'être tout simplement identifié comme personne contact en cas d'absence ne répond pas à cette exigence.
- La personne exerce les fonctions pendant au moins la période d'admissibilité prévue dans la convention collective qui couvre son poste d'attache. Pour de nombreuses conventions collectives, cette période est de trois jours.

N'oubliez pas!

Lorsque vous acceptez une nomination intérimaire, si vous êtes admissibles à des indemnités non automatisées telles que l'indemnité d'agent des pêches, l'indemnité de premiers soins ou autres, une demande d'intervention de paye (DIP) doit être envoyée via la [Source fiable](#) pour que les indemnités soient versées pendant la nomination intérimaire. L'indemnité est liée à un poste, et non à une personne. Par conséquent, une DIP demandant l'indemnité doit être envoyée chaque fois que vous changez de poste, y compris lorsque vous retournez à votre poste d'attache. Consultez le [Guide de référence rapide de la DIP](#) sous le type de travail **Droits** pour voir toutes ces indemnités.